

604. *Chaiyaphan*. S'étend depuis la terre de *Manuwa* - *Tammanu* - *Terre* jusqu'à celle de *Meluaano* - *Pumbia* - *a* - *er* - *cho*, sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'à la limite d'*Orun* sur environ deux cents brasses. *Guomanu* - *Wachu* - *a* - *Temihé* est le propriétaire de ce terrain. *Signé*: *Guomanu* - *Wachu* - *a* - *Temihé*.

605. *Pessacora*. S'étend depuis la terre de *Meluaano* - *Pumbia* - *a* - *er* - *cho* jusqu'à *Piatashani* sur environ dix brasses. Il s'étend aussi depuis *Piatashani* jusqu'à la limite d'*Orun* sur environ cent brasses. *Guomanu* - *Wachu* - *a* - *Temihé* est le propriétaire de ce terrain. *Signé*: *Guomanu* - *Wachu* - *a* - *Temihé*.

606. *Vaitomaniwa*. S'étend depuis *Pessacora* jusqu'à *Pato* sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis *Pato* jusqu'à *Orun* sur environ cent brasses. *Pito* - *Pishoi* - *a* - *Pousu* est le propriétaire de ce terrain. *Signé*: *Pito* - *Pishoi* - *a* - *Pousu*.

607. *Auiru*. S'étend depuis la terre jusqu'à la terre *Maté* - *Spoucheu* sur environ cent brasses. Il s'étend encore depuis *Maté* - *Spoucheu* jusqu'à *Matahiti* sur environ quarante brasses. *Péna* - *Pa* - *Puehu* est le propriétaire de ce terrain. *Signé*: *Péna* - *Pa* - *Puehu*.

608. *Alomooocau*. S'étend depuis *Péna* - *Pa* - *Puehu* jusqu'à *Tamara* sur environ quatre vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de *Pa* - *Puehu* jusqu'à celle de *Manuwa* - *a* - *er* - *cho* sur environ trente brasses. *Péna* - *Pa* - *Puehu* est le propriétaire de ce terrain. *Signé*: *Péna* - *Pa* - *Puehu*.